

Convention de Maitrise d'ouvrage déléguée n° 18/0173 entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de Saint-Cannat pour l'opération d'extension, de réfection ou d'aménagement d'infrastructure d'eau potable

Avenant n°2

La Métropole Aix-Marseille-Provence

Dont le siège est sis : Le Pharo, 58 Bd Charles Livon, 13007 Marseille

Représentée par sa Présidente en exercice dument habilitée pour intervenir en cette qualité aux présentes, et domiciliés audit siège

Désignée ci-après « La Métropole »

D'une part,

La Commune de Saint-Cannat

Dont le siège est sis : Place de la République, 13760 Saint Cannat

Représentée par son Maire en exercice, dument habilité pour intervenir en cette qualité aux présentes, et domicilié audit siège

Désignée ci-après la Commune

D'autre part

Ensemble dénommées « Les Parties »

Article 1 – Objet de l'avenant n°2 à la convention

Le présent avenant a pour objet de modifier l'annexe 1 de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée.

En effet, la Commune s'est engagée dans l'opération de forage pour recherche d'eau souterraine. Le forage profond a nécessité, en raison de la qualité des sols, trop instables, le recours à un tubage acier à l'avancement du forage, pour tenter d'atteindre la nappe profonde.

Ce tubage a engendré des coûts non prévus au devis initial, pour un montant total de prestations complémentaires de 9 690,00 € HT, soit 11 628,00 € TTC.

De plus, l'opération touchant à sa fin, un ajustement des sommes prévues dans l'enveloppe est effectué afin de correspondre aux montant réellement engagés par la Commune.

L'enveloppe globale de l'opération est ainsi portée de 92 600 € TTC à 101 023,20 € TTC, soit une augmentation de 9,1 %.

Article 2 – Divers

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Le Présent avenant entrera en vigueur dès sa transmission en Préfecture et sa notification aux parties.

Fait à

Le

Pour la Commune de Saint-Cannat

Fait à

Le

Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence

Le Maire

La Présidente

ANNEXE 1 Modifiée

Compétence Eau potable
Activité assujettie à la TVA

Plan de financement de l'opération

<i>Libellé de l'opération</i>	Forage de recherche d'eau souterraine		
DEPENSES (€)	HT	TVA	TTC
Nature	AEP		
Etudes	1 300,00	260,00	1 560,00
Travaux	82 886,00	16 577,20	99 463,20
TOTAL	84 186,00	16 837,20	101 023,20

FINANCEMENT (€)		
Financeurs	Dispositif	
Métropole		101 023,20
TOTAL		101 023,20